



TOUS

L'Opac du Rhône lance son plan environnement 2021-2026

L'Opac du Rhône mobilise 80 millions d'euros dont 40 millions de fonds propres sur la période 2021-2026 afin de mener un plan ambitieux de rénovation énergétique (volet 1 de son plan environnement).

Publié le 06 Avril 2021

Ce programme concerne 2 000 logements et 100 résidences soit un sixième du parc de l'Opac du Rhône. A lui seul, il contribue à un vingtième de l'objectif fixé par le plan de relance de l'Etat sur la réhabilitation du parc locatif social.

Sur la période 2021-2026, l'Opac du Rhône s'engage :

- à éradiquer l'ensemble des passoires thermiques de son patrimoine (classes F et G) ;
- à réduire de 56% les logements classés en D et en E ;
- à réduire de 10% les gaz à effet de serre émis par ses résidences ;
- à porter le taux d'utilisation des énergies renouvelables utilisées pour la production de chauffage ou d'eau chaude sanitaire, - actuellement de 15 % - , à 25 % des logements de son patrimoine et, pour les logements en chauffage collectif, à 50 %.

Une attention particulière est apportée au choix des matériaux et des composants, en privilégiant le rapport entre leur performance thermique et leur caractère bio-sourcé. Cette volonté entraîne un surcoût d'investissement de 15%.

De telles mesures auront pour conséquence de réduire les charges des locataires. Mises au service du développement économique du territoire, elles aideront aussi les entreprises du territoire à favoriser leur mutation environnementale.

La rénovation énergétique constitue le premier volet du « Plan environnement 2021-2026 » de l'Opac du Rhône, qui en comprendra deux autres : production et aménagement (septembre 2021), appropriation par les locataires (janvier 2022).



**Opac du Rhône
(siège social)**

6 rue Simone Veil
CS 90103
69530 BRIGNAIS

 8h30-17h

 **Twitter**

(<https://twitter.com/opacdurhone>)